déclarer ce crime afin d'ôter tout doute sur quelques personnes innocentes. Je fais cette déclaration, afin que je sois déchargé d'un tel fardeau sur ma conscience. Cette déclaration est faite de mon plein gré, sans aucune menace ou promesse, mais à ma demande.

Le révérend ELIE DAUTH, curé de la paroisse de St. Valère de Bulstrode, interrogé dit : Je connais le prisonnier, je suis son curé depuis huit ou neuf ans. J'ai eu occasion de le voir souvent depuis plusieurs années.

Je l'ai toujours considéré comme un jeune homme d'un petit génie.

Je crois qu'il est capable de discerner entre le bien et le mal.

J'ai eu, après sa déclaration devant le Magistrat, plusieurs entretiens avec le prisonnier, dans la prison, et là il m'a fait certains aveux que je pourrais donner à la Cour.

Je n'ai point confessé l'accusé depuis quelques semaines, avant le crime. Il a manifesté le désir de se confesser à moi, et prévoyant que je serais appelé à témoigner dans cette cause, j'ai cru qu'il était prudent pour moi de refuser de le confesser et je lui ai dit de s'adresser au curé de St Christophe, afin de garder ma liberté d'action.

Je lui ai fait des exhortations pour lui faire comprendre la grandeur du crime qu'il avait commis, à plusieurs reprises. Dès la première visite que je lui ai faite, avant de lui faire aucune question, j'ai reçu de lui un aveu ; je n'étais pas seul, j'étais avec le frère du prisonnier ; ce premier aveu a été fait spontanément sans lui faire aucune exhortation.

Il m'a fait demander à St. Valère de Bulstrode pendant qu'il était en prison, après son aveu, par son frère Edouard, qui est venu chez nous me dire que son frère voulait me voir.